

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 26 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 15 septembre 2017.

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 48 suppléants
Présents ce jour : 79 Procurations : 8

Étaient présents :

M ARHANT Guirec , Mme BESNARD Catherine , M. BOITEL Dominique , Mme LE LOEUFF Sylvie (Suppléant M. BOURGOIN Jean-Marie), Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M DROUMAGUET Pierre-Yves , M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , M FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , M BROUDIC Jean (Suppléant M. GOISNARD Jacques), Mme GOURHANT Brigitte , M GOURONNEC Alain , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , M HENRY Serge , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M. RICHARD Nicolas (Suppléant M. LE BRAS Jean-François), M LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. WOLF Bernard (Suppléant M. LE GALL Jean-François), M LE GUEN Jean-Yves , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M LE MOAL André , M LE MOULLEC Frédéric , Mme LE PLATINEC Denise , Mme LENORMAND Dominique (Suppléant M. LE ROLLAND Yves), M LE SEGUILLON Yvon , M LEMAIRE Jean François , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M LINTANF Hervé , M MAHE Loïc , M. MEHEUST Christian , M NEDELEC Jean-Yves , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M PARISCOAT Arnaud , M. PEROCHE Michel , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PIOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , M. PRIGENT François , M QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Héléne , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M TURUBAN Marcel , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe

Procurations :

M. CANEVET Fabien à M. KERVAON Patrice, M. DRONIOU Paul à Mme LE PLATINEC Denise, Mme GAULTIER Marie-France à M ARHANT Guirec, Mme LUCAS Catherine à M LE MOAL André, Mme MAREC Danielle à M. PRAT Jean René, Mme PAYET Guénaëlle à M. LE BIHAN Paul, Mme PRAT-LE MOAL Michelle à M. FAIVRE Alain, M. VANGHENT François à Mme GOURHANT Brigitte

Étaient absents excusés :

M DENIAU Michel, M LE QUEMENER Michel, M. LEON Erven, M ROGARD Didier, M. TERRIEN Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Modification simplifiée du PLU de Saint-Quay Perros

La commune de Saint-Quay Perros a approuvé son PLU le 26 Février 2010 qui a été modifié à plusieurs reprises.

Depuis le 27 Mars 2017 en application de la loi ALUR et en l'absence de minorité de blocage, Lannion-Trégor Communauté est devenue compétente en « PLU » et à ce titre, peut engager des procédures d'évolution des PLU communaux.

La commune de Saint-Quay Perros a sollicité Lannion-Trégor Communauté pour l'évolution de son PLU.

Il est proposé de lancer une procédure d'évolution du PLU de Saint-Quay-Perros afin de supprimer une bande d'interdiction de nouvel accès sur la RD 788 au niveau de la zone d'activité de Keringant.

Une telle évolution du PLU n'entre pas dans le cadre d'une procédure de révision, telle que définie à l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme ni d'une procédure de modification de droit commun définie à l'article L 153-41 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé de réaliser une procédure de modification simplifiée prévue par les articles L 153-45 et suivants. L'article L. 153-47 du code de l'urbanisme indique que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Les modalités de mise à disposition suivantes sont proposées :

=> la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, des

avis émis par les Personnes Publiques Associées du 23/10/2017 au 23/11/2017

=> la mise à disposition d'un registre en mairie de Saint-Quay Perros aux jours et heures habituels d'ouverture

=> la mise en ligne durant toute cette période des pièces constitutives du dossier sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté et de la commune de Saint-Quay Perros.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire afin d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Quay Perros.

- VU** Le Code Général des Collectivités,
- VU** L'arrêté du Président de Lannion-Trégor Communauté n°17/496 du 18/09/2017 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Saint-Quay Perros,
- VU** Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-41, L.153-45 et suivants,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- APPROUVER** Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, comme exposées.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 / budget PRI / article 202 / fonction 820.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 04 OCT. 2017
Publiée et affichée le 04 OCT. 2017

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE

